

# Loris Resinelli : à bientôt !

Chères fabriciennes,  
Chers fabriciens,  
Chers administrateurs et administratrices d'ASBL,  
Chers ami(e)s,

Le 14 juillet, j'apprenais en même temps que toute la population de Wallonie la composition du nouveau gouvernement régional et communautaire qui sera aux commandes de notre région et de notre Fédération Wallonie-Bruxelles pour les cinq prochaines années.

Le 9 juin, je suis devenu le suppléant du député wallon de ma circonscription de Soignies-La Louvière. Celui-ci ayant été nommé ministre, j'ai donc été appelé à prêter serment en tant que député le 17 juillet.

Dans la foulée, pour des raisons d'incompatibilité et d'éthique, j'ai donc mis ma mission au sein du SAGEP entre parenthèses pour la durée de la mandature.

Cette décision ne s'est pas faite sans un pincement au cœur car ces huit années passées au service de vous toutes et tous ont été riches tant professionnellement qu'humainement. Aller à votre rencontre, sur vos lieux d'engagement, m'a permis de nouer des liens forts avec vous et de pouvoir admirer la qualité et la richesse de votre dévouement au service de notre Église.

Notre société a la chance de pouvoir encore compter sur des personnes qui, bénévolement, donnent de leur temps, de leur énergie et de leur cœur pour des causes qui nous dépassent individuellement mais qui ont toutes leur importance pour la communauté !

Pendant ces huit années, j'ai essayé d'apporter mon énergie, mes valeurs et mes connaissances à votre service pour vous aider à mener au mieux votre mission sur le terrain. J'espère avoir été à la hauteur de cette mission qui m'a été confiée par notre Évêque et par notre Vicaire Général, que je remercie infiniment pour la confiance qu'ils m'ont accordée et pour le soutien qu'ils m'ont toujours apporté, y compris lors du grand chamboulement de ces dernières semaines.

Je remercie également l'ensemble de mes collègues de l'Évêché de Tournai pour l'amitié et l'excellente qualité de nos collaborations tout au long de ces années et en particulier toute l'équipe du SAGEP et du service Art, Culture et Foi ainsi que notre économiste diocésaine avec qui nous avons noué des rapports merveilleux et qui continueront à veiller à ce que le service offert à tous les bénévoles au service du temporel des paroisses continue à s'améliorer et à répondre à vos attentes sur le terrain. Je laisse les clés du SAGEP à mon excellent collègue et ami Étienne Van Quickelberghe, en qui j'ai pleine confiance, pour qu'il continue ce travail de main de maître avec une équipe qui s'agrandira dans les prochaines semaines pour être au plus proche de vous !

La politique a toujours été une passion pour moi car je la vis au sens noble du terme : celui de représenter fièrement et dignement la population et de veiller aux intérêts de nos territoires, de nos jeunes et de nos aînés, des plus faibles et de ceux qui font tourner notre économie, du monde associatif et de nos soins de santé, de notre patrimoine et de notre capacité à réinventer notre avenir avec résilience.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que j'appréhende cette nouvelle mission qui m'a été confiée par les électrices et les électeurs avec une vraie volonté de participer à l'amélioration des conditions de vie de toutes les wallonnes et tous les wallons.

La réforme bien nécessaire de la législation des Fabriques d'église sera assurément au menu de mes implications en tant que parlementaire et j'espère pouvoir arriver, en parfaite collaboration avec mes anciens collègues, à un texte qui permettra de moderniser ces institutions tout en préservant ce qui fait leur richesse et leur identité, avec l'essentielle défense du patrimoine exceptionnel que sont nos églises en ligne de mire.

Au plaisir de vous croiser lors de l'un ou l'autre événement diocésain ou d'une formation organisée par le SAGEP !

**Loris Resinelli**  
**Député wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

# Engagement d'un membre du personnel : recommandations

## Quelques recommandations pour les Fabriques d'église lors de l'engagement d'un sacristain ou organiste à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Ces recommandations ont été établies sur base de l'analyse de terrain qui a été effectuée par l'Association du Personnel des Fabriques d'église (ADPFE) et des réunions qui ont eu lieu avec les membres du Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses (SAGEP).

Le but principal de ces recommandations est de proposer une attractivité contractuelle satisfaisante pour les emplois de sacristain et d'organiste dans notre diocèse tant pour le personnel en fonction que pour les futurs candidats intéressés par ces fonctions.

Il apparaît important de fixer, comme base d'un nouveau contrat, des conditions salariales suffisantes et de lister une série de tâches (récurrentes ou occasionnelles) qui relèvent de la fonction.

Lors de la conclusion d'un nouveau contrat, notons que la Fabrique a la liberté de reprendre ou non l'ancienneté que l'employé a acquise, dans la même fonction, au sein d'une autre Fabrique.

Elle veillera aussi à ce qu'il n'y ait pas concomitance d'horaires entre plusieurs contrats. *(Ex. : si un employé d'église a un contrat initial pour une messe par semaine le samedi à 18h et qu'une alternance de messes a ensuite été instaurée - une semaine sur deux -, l'employé d'église ne peut conclure un contrat supplémentaire, pour le samedi 18h, pour la semaine où il n'y aurait pas de messe. L'employé d'église restant toujours à disposition de la Fabrique nonobstant l'alternance).*

Pour les contrats existants, en cas de modification des modalités contractuelles (Ex. : attribution de nouvelles tâches, changement d'horaire...), il est suggéré de consulter au préalable le SAGEP et/ou l'ADPFE sachant que tout changement doit se faire conformément au droit du travail et à la législation sociale en vigueur.

Nous rappelons que le régime de base des emplois de sacristain et d'organiste reste le contrat de travail. Toutefois, dans les cas exceptionnels où la mission de sacristain ou d'organiste est assumée par un volontaire, la Fabrique doit impérativement veiller à ce qu'une convention de volontariat soit établie en bonne et due forme, que les éventuels défraiements (réels ou forfaitaires) soient calculés et qu'une couverture en assurance adéquate soit prise.

**ENGAGEMENT D'UN(E) SACRISTAIN/SACRISTINE**

<p align="center"><b>Base minimale du contrat</b> pour une messe dominicale (samedi soir ou dimanche)</p>		
<b>Si 1 messe par semaine</b>	Prestation proprement dite avec compensation pour la contrainte du samedi ou du dimanche.	<b>6h/semaine</b>
	Solennités et fêtes carillonnées	
	Entretien l'orfèvrerie, les linges d'autel, les aubes, ...	
	Relever les collectes et les troncs	
	Assurer une présence lors du passage d'un corps de métier (chauffagiste, cloches, etc.)	
	Assurer une présence lors des baptêmes	
<b>Si 2 messes par mois</b>		<b>4h/semaine</b>
<b>Si 1 messe par mois</b>		<b>2h/semaine</b>

Par ailleurs, la Fabrique tiendra compte, en surplus de ce minimum, de tâches particulières récurrentes ou occasionnelles qui sont confiées au sacristain dans le contrat.

	<b>Minimum recommandé à ajouter au nombre d'heures/semaine repris ci-avant</b>
Ouvrir et fermer l'église les jours où il n'y a pas de célébrations	1h par jour d'ouverture
Assurer, en semaine, un accueil et/ou une présence et/ou une surveillance particulière des lieux	À évaluer
Assurer la décoration florale	À évaluer
Participer aux réunions de l'équipe liturgique	À évaluer
Assurer une mission dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un lieu spécifique (cathédrale, collégiale, basilique, lieu de pèlerinage, ...)</li> <li>• un lieu avec une pastorale spécifique</li> <li>• un lieu où il y a une ou plusieurs festivités particulières</li> <li>• un lieu où les baptêmes sont très fréquents</li> </ul>	À évaluer
Lorsque les messes sont en alternance et que, la plupart du temps, le membre du personnel aura 3 messes par mois	1h
Si célébrations supplémentaires (messes, laudes, vêpres, etc.) en semaine ou le week-end	Minimum 3h/prestation supplémentaire

## ENGAGEMENT D'UN(E) ORGANISTE

<b>Base minimale du contrat</b> pour une messe dominicale (samedi soir ou dimanche)		
<b>Si 1 messe par semaine</b>	Prestation proprement dite avec compensation pour la contrainte du samedi ou du dimanche.	<b>5h/semaine</b>
	Entretien des répertoires et suivi des instruments	
	Solennités et fêtes carillonnées	
<b>Si 2 messes par mois</b>		<b>3h/semaine</b>
<b>Si 1 messe par mois</b>		<b>2h/semaine</b>

Par ailleurs, la Fabrique tiendra compte, en surplus de ce minimum, de tâches particulières récurrentes ou occasionnelles qui sont confiées à l'organiste dans le contrat.

	<b>Minimum recommandé à ajouter au nombre d'heures/ semaine repris ci-avant</b>
Assurer la fonction de chantre-organiste	1h
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer ou participer au choix des chants</li> <li>Contribuer à la réalisation des feuilles de chants en vue de leur impression</li> <li>Participer aux réunions de l'équipe liturgique</li> </ul>	1h
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une présence pendant le passage du Facteur d'Orgues</li> <li>Assurer un entretien régulier de l'instrument (accorder l'instrument, effectuer quelques réparations, nettoyer la tribune, ...)</li> <li>Assurer des tâches supplémentaires propres au lieu (organiser et/ou jouer des concerts, organiser des visites de l'instrument, etc.)</li> </ul>	À évaluer
Assurer une mission dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>un lieu spécifique (cathédrale, collégiale, basilique, lieu de pèlerinage, ...)</li> <li>un lieu avec une pastorale spécifique</li> <li>un lieu où il y a une ou plusieurs festivités particulières</li> </ul>	À évaluer
Assurer une ou plusieurs répétitions de chorale (régulière et/ou occasionnelle) et/ou préparer les partitions des choristes	À évaluer
Lorsque les messes sont en alternance et que, la plupart du temps, le membre du personnel aura 3 messes par mois	1h
Si célébrations supplémentaires (messes, laudes, vêpres, etc.) en semaine ou le week-end	Minimum 3h/prestation supplémentaire

# Nouvelle émission de bons d'État

L'Agence fédérale de la Dette a confirmé qu'une nouvelle émission de bons d'État aura lieu le lundi 5 septembre 2024.

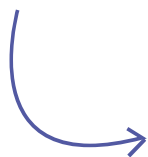
L'agence proposera un bon d'État à un an mais également au moins un bon d'État à plus long terme de 3, 5, 8 ou 10 ans.

Les intérêts bruts respectifs seront annoncés le mardi 3 septembre 2024.

La période de souscription se déroulera du jeudi 5 septembre au vendredi 13 septembre pour les souscriptions auprès des établissements placeurs, et du jeudi 5 septembre au jeudi 12 septembre pour les souscriptions auprès de l'Agence (service des Grands Livres).

**Des informations plus précises ainsi que la procédure de souscription vous ont été envoyées sur l'adresse email officielle de la Fabrique d'église.**

**Pour plus d'information : [bit.ly/3WEB57s](https://bit.ly/3WEB57s)**





# Temps pour la Création 2024, aussi pour les Fabriques !

Comme mentionné dans les pages DHI (Développement Humain Intégral) de ce numéro, nous célébrons en ce mois de septembre le **Temps œcuménique pour la Création**. Le Pape nous invite, ainsi que tous les chrétiens, hommes et femmes de bonne volonté, à célébrer ce Temps et à prier pour la Sauvegarde de la Création. Le Temps pour la création a débuté le 1<sup>er</sup> septembre, Journée mondiale de prière pour la sauvegarde de la création, et se termine le 4 octobre, le jour de la fête de saint François d'Assise, patron des écologistes. Cette année, le thème en est « *Espérer et Agir avec la Création* ». Il est inspiré de l'Épître de saint Paul aux Romains (Rm 8,19-25).

Le Pape François nous propose de nous interroger sur notre relation à Dieu, aux autres et à la Création, à créer un monde plus durable et plus juste. Nous sommes invités à respecter et sauvegarder la Création, notamment en ayant une utilisation raisonnée de ses ressources. Il y a tant de choses que l'on pourrait faire ! Comme le dit la célèbre légende du colibri : « À chacun de faire sa part ! » En effet, ajoutées les unes aux autres, ces actions ont un effet positif : elles permettent de créer du lien, de faire changer les choses et (surtout) de nous changer nous-mêmes.

Cette invitation du Pape François s'adresse à toutes les communautés chrétiennes, **et donc aussi aux Fabriques d'église**. Si vous désirez profiter de l'opportunité du Temps pour la Création pour réaliser un projet en vue de contribuer à la sauvegarde de notre maison commune, vous pouvez compter notamment sur les services du DHI pour les thématiques sociales et environnementales, et bien sûr sur les services du SAGEP et de votre commune.



**ESPÉRER ET AGIR  
AVEC LA CRÉATION**  
TEMPS POUR LA CRÉATION 2024

*Les prémices de l'espérance*  
(cf. Rom 8:19-25)

Ces projets relatifs aux questions liées à la Création peuvent être aussi très simples. Citons par exemple :

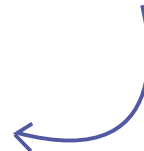
- créer des jardins partagés et/ou entretenir ensemble les terrains autour des cures et des églises pour renforcer le lien entre soi, la Création et la communauté ;
- planter des haies, des arbres fruitiers ;
- fleurir les pelouses ;
- laisser une partie des pelouses non tondues pour promouvoir la biodiversité ;
- (re) découvrir la nature proche (balades, ...).

Mais il existe aussi de belles opportunités un peu plus coûteuses en temps et en énergie, comme installer des panneaux solaires, rénover des vieux bâtiments...

Envie de vous lancer ? Si vous avez des questions, des commentaires, des propositions, n'hésitez pas à envoyer un message à l'adresse mail suivante : **[ecologie.integrale@evechetournai.be](mailto:ecologie.integrale@evechetournai.be)**

### Pour aller plus loin :

Message du Pape pour le Temps pour la Création 2024 : **[bit.ly/3SCrahp](https://bit.ly/3SCrahp)**



Site du Temps Œcuménique pour la Création : **[seasonofcreation.org/fr/](https://seasonofcreation.org/fr/)**

